



DÉCISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

RÉF: SP/EG

N° 001212

Extension de la
boutique du Musée
d'Apt

Publié le :

01 Juillet 2024

Vu, l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Vu, la délibération n°2547 du 15 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire.

Vu, la décision du 4 juillet 2003 instituant une régie permanente de recette auprès des Services Culturels de la ville d'Apt installée au Musée de l'Aventure Industrielle du pays d'Apt à compter du 10 juillet 2003.

Vu, la décision n° 000685 du 2 mai 2016, regroupant les deux régies du Musée de l'Aventure Industrielle et du Musée d'Histoire et d'Archéologie.

Considérant, l'intérêt communal représenté par l'extension de la Boutique du Musée de l'Aventure Industrielle permettant la vente des livres, CD, cartes postales sur notre industrialisation passée et présente.

DÉCIDE

La mise en vente des produits suivants :

Article 1 :

Ouvrage « Les céramiques des Fouque et Arnoux ». Ce livre accompagne l'exposition temporaire en cours.

- 10 exemplaires sont mis à la vente. Ils seront vendus au prix de 27€ à la boutique du musée

Article 2 :

Ouvrage « de Valentine à Saint-Gaudens : la Manufacture, faïence fine et porcelaine 1829-1878 ». Ce livre accompagne l'exposition temporaire en cours.

- 87 exemplaires sont mis à la vente. Ils seront vendus au prix de 5€ à la boutique du musée

Article 3 :

Ouvrage « PAYS D'Apt, terre de faïences ». Ce livre accompagne l'exposition temporaire en cours.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240624-1212-AR
Date de réception préfecture : 27/06/2024

- 150 exemplaires sont mis à la vente. Ils seront vendus au prix de 20€ à la boutique du musée

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à APT, le 24/06/2024

**Le Maire d'Apt,
Véronique ARNAUD-DELOY**

Par délégation du Maire
Jean AILLAUD
Premier adjoint



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240624-1212-AR
Date de réception préfecture : 27/06/2024